

DIVORCE

Pièces à fournir pour l'ouverture d'un dossier

LES PERSONNES:

- Livret de famille
- Contrat de mariage
- Changement de régime matrimonial
- Donation(s) entre époux
- Successions recueillies, Donations antérieures (Donation entre vifs, donation-partage...) recueillies ou consenties par les époux
- Adresse et profession des époux
- Caisse d'Assurance Maladie
- Coordonnées des avocats des (ex)époux

L'ACTIF:

- Titres de propriété des immeubles communs et/ou propres + avis de valeur
- Nom et adresse des syndics
- Contrats et baux (Location ...)
- Si l'un des conjoints est artisan ou commerçant : immatriculation, tous éléments concernant la constitution, la composition et l'évaluation comptable du fonds
- Si l'un des conjoints (a) fait l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire : tous éléments concernant cette procédure
- Si l'un des conjoints détient des Parts de Société(s) : Statuts et évaluation des parts, (éventuellement : titre de propriété et évaluation des biens dont la société est propriétaire, notamment *en cas de SCI*)
- Relevé de situation des comptes bancaires et postaux
- Livrets de CAISSE D'ÉPARGNE
- Dernier avis de crédit concernant les retraites
- Contrat(s) d'assurance vie
- Carte(s) grise(s) de(s) voiture(s) + valeur Argus.
- Aides, Allocations

LE PASSIF:

- Derniers avis d'imposition sur le revenu et échéanciers des prélèvements
- Derniers avis Taxes Foncières, taxes d'habitation, CSG, ISF ...
- Prêts en cours : contrat, échéancier ou attestation de remboursement (si le prêt est soldé).

PROVISION DE 400 € POUR L'OUVERTURE DU DOSSIER